

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

5 janvier 2009

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue le lundi cinquième jour du mois de janvier deux mille neuf à 20 heures, au Centre communautaire, 857 chemin de St-Ignace, Saint-Ignace-de-Stanbridge et à laquelle sont présents :

- Monsieur le maire Albert Santerre,
- Messieurs les conseillers : Benoît Lamontagne, Donald Pinard, Benoît Fontaine, Gaétan Falcon et Daniel Ouellette formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Albert Santerre. La conseillère Josée Goyette est absente.
- Monique Aubry, directrice générale - secrétaire-trésorière, est présente.

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Considération et adoption de l'ordre du jour
3. Considération et adoption des procès-verbaux
 - de la séance ordinaire du lundi 1^{er} décembre 2008;
 - de la séance extraordinaire relative à l'adoption du budget tenue le jeudi 11 décembre 2008 à 19 h 30;
 - de la séance extraordinaire relative à l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2009-2010-2011 tenue le jeudi 11 décembre 2008 à 20 h 30;
 - de la séance ordinaire ajournée tenue le jeudi 11 décembre 2008 à 20 h 45
4. Première période de questions
5. VOIRIE MUNICIPALE : Dépenses de voirie de décembre 2008
6.
 - 1) Nomination du maire suppléant
 - 2) Nomination du conseiller désigné pour siéger à la MRC en l'absence du maire
7. Formation des comités :
 1. Services de santé et protection civile
 2. Matières résiduelles et Comité consultatif d'urbanisme
 3. Loisirs et cultures
 4. Communications et pacte rural
 5. Voirie Municipale
 6. Incendie
8. Paiement des frais d'adhésion :
 - 1) Association des directeurs municipaux du Québec 295 \$ plus taxes
 - 2) Me Elaine Francis – contrat annuel 500 \$ plus taxes

- 3) Publications CCH ltée – 1 abonnement au code municipal : 195 \$ plus taxes, un abonnement au code de la sécurité routière 375 \$ plus taxes et un abonnement à Wilson & Lafleur 56,50 \$ plus taxes
- 4) Contrat de service optimal avec Infotech 3 775 \$ plus taxes et banque 14 heures 955 \$ plus taxes
- 5) Corporation de développement de Bedford et région 2 000 \$
- 6) Quote-part FQM 618 \$
- 7) Cogeby 50 \$
- 8) Association forestière des Cantons de l'Est 40 \$
9. Approbation des rémunérations pour l'année 2009 :
 - 1) Rémunération de la secrétaire-trésorière 36 652,04 \$ plus assurances collectives et régime de retraite représentant 5% du salaire annuel
 - 2) Rémunération de l'inspecteur municipal 38 308,63 \$ année plus 6 % vacances plus assurances collectives et régime de retraite représentant 5% du salaire annuel
 - 3) Tarif horaire pour le conducteur du camion de déneigement
 - 4) Contrat d'entretien du centre communautaire et mairie 1 800 \$ /année
10. Approbation des subventions aux organismes de loisir :
 - Les loisirs de St-Ignace de Stanbridge inc 6 000 \$
 - Bibliothèque de St-Ignace 10 000 \$
11. Adoption du règlement 302.012009 pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2009 ainsi que les conditions de leur perception
12. Remplacement des enseignes de stationnement à Mystic
13. Informations concernant la possibilité d'ajouter un sujet lors d'une séance ordinaire ajournée
14. Modifications au règlement de zonage
15. Demande d'appui de la municipalité du Village de Brome pour modifier la date des élections municipales
16. Municipalité de Stanbridge East : paiement de l'aide mutuelle le 5 novembre lors de l'incendie au 1702, chemin St-Ignace 1 380 \$, premier versement service de protection contre l'incendie 6 500 \$
17. Hydro Québec : adhésion au programme de soutien aux réalisations locales – diagnostic résidentiel mieux consommer / Hydro-Québec
18. Deuxième période de questions
19. Correspondance de monsieur le maire
20. Affaires diverses
21. Approbation des comptes à payer
22. Clôture (ajournement) de la session ordinaire.

1. Monsieur le maire Albert Santerre récite la prière d'usage.

2009.0101 2. Adoption de l'ordre du jour de la session ordinaire du

Il est proposé par Daniel Ouellette, appuyé par Benoît Lamontagne et résolu à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour proposé le 5 janvier 2009 soit et est approuvé tel que présenté en laissant le point 20, affaires diverses, ouvert jusqu'à la fin de la présente session après avoir ajouté le sujet suivant :

20.1 Installation d'un clavier pour le système d'alarme à la bibliothèque.

ADOPTÉE.

2009.0102 3. Adoption des procès-verbaux du 1er et du 11 décembre 2008

Il est proposé par Donald Pinard, appuyé par Gaétan Falcon et résolu à l'unanimité ;

QUE les procès-verbaux des séances suivantes soient approuvés tels que rédigés :

- la séance ordinaire du lundi 1^{er} décembre 2008;
- la séance extraordinaire relative à l'adoption du budget tenue le jeudi 11 décembre 2008 à 19 h 30;
- la séance extraordinaire relative à l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2009-2010-2011 tenue le jeudi 11 décembre 2008 à 20 h 30;
- la séance ordinaire ajournée tenue le jeudi 11 décembre 2008 à 20 h 45.

ADOPTÉE.

4. **Première période de questions.**

5. **Voirie municipale :**

Les dépenses en voirie municipale pour le mois de décembre 2008 sont :

- Seney Électrique - entretien réseau éclairage	177,47
- Équipements Inotrac inc. Câble batterie pépîne	562,73
- Garage Denis Gagnon	768,68= 1 508,88 \$

2009.0103 6.1 **Nomination du maire suppléant**

Il est proposé par Donald Pinard, appuyé par Daniel Ouellette et résolu à l'unanimité;

QUE le conseiller Gaétan Falcon soit nommé maire suppléant de la municipalité pour l'année 2009.

ADOPTÉE.

2009.0104 6.2 **Nomination de la personne désignée pour siéger à la MRC**

Il est proposé par Daniel Ouellette, appuyé par Benoît Lamontagne et résolu à l'unanimité;

QUE le conseiller Gaétan Falcon soit nommé en tant que personne désignée pour siéger à la MRC de Brome-Missisquoi en l'absence du maire.

ADOPTÉE.

2009.0105 7. **Formation des comités**

Il est proposé par Donald Pinard, appuyé par Benoît Fontaine et résolu à l'unanimité;

QUE monsieur le maire Albert Santerre, madame la conseillère Josée Goyette et monsieur le conseiller Donald Pinard soient nommés pour siéger sur les comités **« services de santé » et « protection civile ».**

QUE monsieur le maire Albert Santerre et messieurs les conseillers Daniel Ouellette et Benoît Lamontagne soient nommés pour siéger sur les comités **« matières résiduelles » et « comité consultatif d'urbanisme ».**

QUE monsieur le maire Albert Santerre et messieurs les conseillers Daniel Ouellette et Benoît Fontaine soient nommés pour siéger sur le comité **« Loisirs et cultures ».**

QUE monsieur le maire Albert Santerre et messieurs les conseillers Donald Pinard et Benoît Fontaine soient nommés pour siéger sur le comité **« Communications ».**

QUE monsieur le maire Albert Santerre et messieurs les conseillers Gaétan Falcon et Donald Pinard soient nommés pour siéger sur le comité **« Voirie municipale ».**

QUE monsieur le maire Albert Santerre et messieurs les conseillers Gaétan Falcon et Donald Pinard soient nommés pour siéger sur le comité **« Incendie ».**

ADOPTÉE.

2009.0106 8. **Approbation des frais d'adhésion 2009**

Il est proposé par Donald Pinard, appuyé par Daniel Ouellette et résolu à l'unanimité;

D'autoriser le paiement des frais d'adhésion pour l'année 2009 aux organismes suivants :

1. Association des directeurs municipaux du Québec au montant de deux cent quatre-vingt quinze dollars (295 \$) plus taxes;
2. Renouvellement du contrat de consultations générales « retenir » avec Me Elaine Francis pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 au montant de cinq cents dollars (500 \$) plus taxes.
3. 1) Publications CCH Itée – un abonnement au code municipal au montant de cent quatre-vingt quinze dollars (195 \$) plus taxes et un abonnement au code de la sécurité routière au montant de trois cent soixante-quinze dollars (375 \$) plus taxes;

- 3.2) Wilson et Lafleur – un abonnement au code municipal au montant de cinquante six dollars et cinquante cents (56,50 \$) plus taxes.
4. Renouvellement du contrat annuel de service Optimal avec Infotech au montant de trois mille sept cent soixante-quinze dollars (3 775 \$) plus taxes et une banque d'heures au montant de neuf cent cinquante cinq dollars (955 \$) plus taxes et que le maire et la directrice générale – secrétaire trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, ledit contrat de service pour l'année 2009;
 5. La Corporation de développement de Bedford et région au montant de deux mille dollars (2 000 \$);
 6. La quote-part de la Fédération Québécoise des municipalités au montant de six cent dix-huit dollars (618 \$) payable à la MRC de Brome-Missisquoi par le biais de la quote-part annuelle;
 7. Cotisation annuelle au C.O.G.E.BY. au montant de cinquante dollars (50 \$);
 8. Cotisation annuelle à l'Association forestière des Cantons de l'Est au montant de quarante dollars (40 \$).

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire «FRAIS D'ADHÉSION, ABONNEMENT, SERVICES JURIDIQUES, CONTRAT DE SERVICE» pour la dépense décrite dans la présente résolution.

2009.0107 **9. Rémunération annuelle de la directrice générale – secrétaire trésorière, de l'inspecteur municipal, du chauffeur de camion et renouvellement du contrat d'entretien des édifices municipaux**

Il est proposé par Benoît Fontaine, appuyé par Gaétan Falcon et résolu à l'unanimité;

QUE le salaire annuel versé en 2009 à Monique Aubry, en tant que directrice générale – secrétaire trésorière de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, soit de trente six mille six cent cinquante deux dollars et quatre cents (36 652,04 \$), qu'un montant de mille huit cent trente deux dollars et soixante cents (1 832,60 \$) représentant 5% du salaire annuel soit versé dans un régime de retraite et qu'un montant de deux mille huit cent cinquante trois dollars (2 853 \$) soit alloué comme contribution à l'assurance santé collective.

QUE le salaire annuel versé en 2009 à Michel Brais, en tant qu'inspecteur municipal de voirie et employé préposé au déneigement de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, soit de trente huit mille trois cent huit dollars et soixante trois cents (38 308,63 \$), un montant de deux mille deux cent quatre-vingt dix huit dollars et cinquante deux cents (2 298,52 \$) représentant 6% de vacances, qu'un montant de deux mille trente dollars et trente-six cents (2 030,36 \$), représentant 5% du salaire annuel, soit versé dans un régime de retraite et qu'un montant de deux mille quatre cent soixante-huit dollars (2 468 \$) soit alloué comme contribution à l'assurance santé collective.

QUE le tarif horaire du chauffeur de camion de déneigement pour l'année 2009 soit maintenu à quinze dollars (15 \$).

DE renouveler le contrat d'entretien du centre communautaire et de la mairie avec Manon Dupuis pour un montant annuel de mille huit cents dollars (1 800 \$) payable en douze versements égaux de cent cinquante dollars (150 \$) le premier lundi de chaque mois.

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire «RÉMUNÉRATION DIRECTRICE GÉNÉRALE-SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE, INSPECTEUR MUNICIPAL, EMPLOYÉS DE VOIRIE ET CONTRAT D'ENTRETIEN CENTRE COMMUNAUTAIRE» pour la dépense décrite dans la présente résolution.

2009.0108 **10. Approbation de la subvention versée au Loisirs de St-Ignace et confirmation du budget 2009 à la bibliothèque**

Il est proposé par Daniel Ouellette, appuyé par Benoît Fontaine et résolu à l'unanimité;

D'autoriser le versement de la subvention 2009 aux Loisirs de St-Ignace-de-Stanbridge inc. au montant de six mille dollars (6 000 \$) et d'approuver le budget de la

bibliothèque au montant de dix mille dollars (10 000 \$) pour l'achat de livres et de nouvelles étagères.

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire «SUBVENTION LOISIRS ET CULTURES» pour la dépense décrite dans la présente résolution.

2009.0109 **11. Adoption du règlement 302.012009 pour fixer les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2009 ainsi que les conditions de leur perception**

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge a adopté son budget pour l'année 2009 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU que la directrice générale et secrétaire trésorière mentionne que ce règlement a pour objet de fixer les taux de taxes foncières, matières résiduelles et de collecte sélective de l'année 2009, le nombre et les dates de paiement, le taux d'intérêts sur les arrérages de taxes et les frais d'administration;

ATTENDU qu'avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 1^{er} jour de décembre 2008;

À CES CAUSES, il est proposé Benoît Fontaine, appuyé par Benoît Lamontagne et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge adopte le règlement 302.012009 comme suit :

ARTICLE 1 **PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 **ANNÉE FISCALE**

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2009.

ARTICLE 3 **TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE**

Une taxe générale est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité, selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,78 \$/100 \$ d'évaluation. Cette taxe générale de 0,78 \$/100 \$ d'évaluation est aussi exigible d'une personne qui est propriétaire ou occupant d'un immeuble compris dans une E.A.E.

ARTICLE 4 **DÉCHETS**

Aux fins de financer le service d'enlèvement et de dispositions des déchets, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

- 117,34 \$ par logement;
- 117,34 \$ par commerce;
- 117,34 \$ par exploitation agricole.

ARTICLE 5 **COLLECTE SÉLECTIVE**

Aux fins de financer le service de collecte sélective des déchets, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

- 40,66 \$ par logement;
- 40,66 \$ par commerce;
- 40,66 \$ par exploitation agricole.

ARTICLE 6 **VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES**

Aux fins de financer le service de vidanges des fosses septiques, il est imposé et sera exigé un tarif de compensation décrété par résolution pour chaque immeuble ayant reçu le service de vidange de fosse septique en 2009.

ARTICLE 7 **TAXE APPLICABLE AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

La taxe applicable au règlement d'emprunt, imposée et prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité ainsi qu'aux propriétaires ou occupants d'un immeuble compris

dans une E.AE., tel qu'établi par ce règlement, est le suivant :

- Règlement numéro 289.022005 décrétant un emprunt pour payer la quote-part de 11% sur l'acquisition d'un camion incendie et le remplacement d'une citerne :
0,0024 \$/100 \$ d'évaluation.

ARTICLE 8 NOMBRE ET DATES DES VERSEMENTS

Toutes les taxes municipales peuvent être payées, au choix du débiteur, en un seul versement unique ou en trois versements égaux, lorsque dans un compte, le total de ces taxes est égal ou supérieur à trois cents dollars (300 \$).

La date ultime où peut être fait le premier versement des taxes municipales est le trentième (30^{ième}) jour qui suit l'expédition du compte de taxes, soit le 31 mars 2009 et tout versement postérieur au premier doit être fait respectivement le quatre-vingt-dixième (90^{ième}) jour qui suit le dernier jour où peut être fait le versement précédent, soit le 30 juin 2009 pour le deuxième versement et le 29 septembre 2009 pour le troisième versement.

ARTICLE 9 PAIEMENT EXIGIBLE

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible immédiatement.

ARTICLE 10 AUTRES PRESCRIPTIONS

Les prescriptions des articles 6 et 7 s'appliquent également à toutes les taxes ou compensations municipales perçues par la municipalité, ainsi qu'aux suppléments de taxes municipales découlant d'une modification du rôle d'évaluation.

ARTICLE 11 TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, tout solde impayé porte intérêt au taux annuel de quinze pour cent (15%).

Ce taux s'applique également à toutes les créances impayées avant l'entrée en vigueur du présent règlement.

ARTICLE 12 FRAIS D'ADMINISTRATRON

Des frais d'administration de vingt dollars (20 \$) sont exigés de tout tireur d'un chèque ou d'un ordre de paiement remis à la municipalité dont le paiement est refusé par le tiré.

ARTICLE 13 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

Albert Santerre, maire

Monique Aubry, directrice générale - secrétaire trésorière.

2009.0110 16. Approbation des factures de protection contre l'incendie

Il est proposé par Benoît Lamontagne, appuyé par Daniel Ouellette et résolu à l'unanimité;

QUE ce conseil approuve les factures de la Municipalité de Stanbridge-East concernant l'aide mutuelle requise le 5 novembre 2008 lors de l'incendie au 1702 chemin de St-Ignace ainsi que le paiement du premier versement au service de protection contre l'incendie pour l'année 2009 au montant de six mille cinq cents dollars (6 500 \$).

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire «INCENDIE» pour la dépense décrite dans la présente résolution.

2009.0111 20.1 Installation d'un clavier pour le système d'alarme à la bibliothèque

Il est proposé par Benoît Fontaine, appuyé par Daniel Ouellette et résolu à l'unanimité;

D'autoriser Electronique Bromont à procéder à l'installation d'un clavier pour le système d'alarme à l'entrée de la bibliothèque et qu'un montant de trois cent cinquante dollars (350 \$) plus taxes soit alloué à la présente dépense.

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire «ENTRETIEN MAIRIE» pour la dépense décrite dans la présente résolution.

2009.0112 21. Approbation des comptes à payer

Il est proposé par Benoît Fontaine, appuyé par Donald Pinard et résolu à l'unanimité;
 QUE les comptes qui suivent soient approuvés et payés :

01	Infotech	Frais Dicom & contrat annuel	4 668,00 \$
02	Ministère du Revenu du Québec	remises de l'employeur	5 991,54
03	Receveur Général du Canada	remises de l'employeur	2 231,81
04	Société canadienne des postes	800 timbres	469,56
05	Wilson & Lafleur ltée	abonnement code municipal	59,33
06	Les Publications CCH	renouvellement code sécurité routière	648,90
07	Les Pétroles Dupont inc.	huile à chauffage	461,87
08	Municipalité de Stanbridge East	aide mutuelle & 1 ^{er} vers. 2009	7 880,00
09	Garage Denis Gagnon	réparation camions	768,68
10	Fédération Québécoise des municipalités	frais Dicom	30,23
11	Seney Électrique inc.	électricité local bibliothèque	2 753,28
12	Petite caisse	timbres, produits nettoyage	86,93
13	Rona Lévesque	sel à glace	7,51
14	Desjardins sécurité financière	remises de l'employeur	600,12
15	R.I.E.D.S.B.M.	enfouissement décembre 17410 kg	800,86
16	ADMQ – Zone Valmont	cotisation annuelle	332,98
17	Gilbert Monette	réparation serrure c. comm.	67,73
18	Association forestières des Cantons de l'Est		40,00
19	Citenet Telecom inc.	service internet du 1 ^{er} janv. au 30 juin	108,10
20	Laboratoires d'analyses S.M.	analyses d'eau 1 ^{er} au 30 nov.	153,68
21	C.O.G.E.B.Y.	cotisation 2009	50,00
22	Gestion électronique d'émission des permis		1 280,85
23	Les services sanitaires Deslandes –	vidange fosse septique	186,24
24	Josée Goyette	remb. repas 10 déc.	17,65
25	Équipements Inotrac inc.	pépine	562,73
26	Manon Dupuis	contrat d'entretien janvier 2009	150,00
27	M.R.C. du Haut Richelieu	collecte sélective janvier	952,87
28	Telus	cellulaire	98,04
29	Hydro-Québec	éclairage des rues	296,37
30	Télébec ltée	services téléphoniques	193,94
31	Desjardins sécurité financière	remises de l'employeur	838,44
32	Les Loisirs de St-Ignace-de-Stanbridge inc. –	subvention	3 000,00
SALAIRES :			
90001	Michel Brais	semaine du 30 déc au 2 janv.	501,06
90002	Monique Aubry	rémunération janv. 2009	1 958,12
90003	Michel Brais	semaine du 5 au 9 janv.	501,06
90004	Michel Brais	semaine du 12 au 16 janv.	501,06
90005	Michel Brais	semaine du 19 au 23 janv.	501,06
90006	Michel Brais	semaine du 26 au 30 janv.	501,06

TOTAL :			40 251,66 \$
			=====

ADOPTÉE.

2009.0113 22. Clôture de la session

Il est proposé par Benoît Lamontagne, appuyé par Gaétan Falcon et résolu à l'unanimité;

QUE la présente séance soit clôturée.

ADOPTÉE.

 Albert Santerre, maire

 Monique Aubry, directrice générale – secrétaire-trésorière.